



Service Vie Scolaire

SVS/14-628-166 du 31/03/2014

PRIX DE L'EDUCATION 2014 DE L'ACAEMIE DES SPORTS

Référence : Note de service DGESCO B3-4 n° 2014-033 du 05/03/2014 (cf. BO n° 11 du 13 mars 2014)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme HORDERN - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02

Fondé en 1975 par l'Académie des sports, et placé sous le patronage du Ministre de l'Education Nationale, le Prix de l'Education a pour but de **récompenser** annuellement, dans chaque académie, **un ou une** élève qui, au –delà de ses **performances scolaires et sportives** a témoigné de réelles **capacités d'initiative et d'engagement à tous les niveaux (scolaire, sportif et social) aussi bien dans le cadre de son lycée que hors établissement.**

Il est ouvert aux **élèves** des classes de **première** des **lycées** d'enseignement général et technologique, des classes de **première professionnelles** du baccalauréat professionnel et **classe de deuxième année de certificat d'aptitude professionnelle.**

Les modalités de candidature au Prix de l'Education sont les suivantes :

les candidatures sont **proposées par les chefs d'établissement.** Les **dossiers de candidatures, téléchargeables** sur la page suivante : <http://www.eduscol.education.fr/prixeducation> (**les dossiers remplis de façon manuscrite ne seront pas acceptés**) seront adressés directement au **Rectorat - Service Vie Scolaire**, avant le **09 mai 2014.**

Ils comporteront les éléments d'évaluation (qualités sportives, scolaires et d'engagement ; personnalité de l'élève ; avis du chef d'établissement ; etc...) et des renseignements sur la situation familiale et sociale du candidat.

Le **jury académique** se réunira fin mai.

Le prix académique remis par l'Académie des Sports est un **chèque** d'un montant de **500 euros.**

Depuis 1987, un **Prix national de l'éducation** récompense également deux élèves choisis parmi les lauréats académiques du Prix de l'éducation. (un par filière d'enseignement)

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille